

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**1<sup>er</sup> AOÛT 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> AOÛT 2018, à 18 h 20**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers  
et préfet suppléant de la MRCT  
M<sup>me</sup> France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Monia Jacques , directrice au service d'aménagement et du  
développement du territoire  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice des ressources financières,  
humaines et matérielles  
M<sup>me</sup> Jessica Morin-Côté , greffière  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 20.

**08-18-234A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 20 et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**08-18-235A**      **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai et de la séance extraordinaire du 5 juillet 2018.**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai et de la séance extraordinaire du 5 juillet 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ Que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'il avait été lu, après corrections apportées sur les deux résolutions suivantes :
  - Résolution n° 05-18-184A : modifier « Madame est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT... » pour « Madame Morin-Côté est assujettie à la politique des cadres en vigueur à la MRCT... »;
  - Résolution n° 07-18-227A : caviarder les informations nominatives inscrites à la résolution.

**Information**      **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**Information**      **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi de prêts/suivi de dossier.**

Aucun dossier en présentation pour la présente séance.

Les membres du CA prennent acte qu'en date du 16 juillet 2018, la disponibilité du FLI est de 841 711,42 \$ et celle du FLS de 269 174,05 \$.

**08-18-236A**      **Gestion du Fonds séduction en tourisme (FST) – Octroi d'un prêt.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un prêt de 20 000 \$, sans intérêt, pour un terme de 5 ans, au dossier FST 2018-01, avec les conditions énoncées.

Ce prêt est finançable par le Fonds séduction en tourisme, dont la disponibilité budgétaire, après l'octroi de ce prêt, est de 86 256 \$.

**08-18-237A**

**Entente de délégation concernant le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a renouvelé, pour 3 ans, le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), afin de permettre aux MRC d'une même région d'assumer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts, notamment l'animation d'une table de gestion intégrée des ressources (table GIR), la réalisation de travaux sylvicoles sur les lots intramunicipaux et en forêt privée, la réfection des chemins multiusages et les projets d'aménagement et de mise en valeur de la forêt;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors d'une réunion de la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue tenue fin juin 2018, à l'effet de répartir l'enveloppe régionale et de mandater la MRC de Témiscamingue comme responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente de délégation;

En conséquence,

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accepte d'être désignée responsable de l'administration du programme et de la gestion de l'entente de délégation. Monsieur Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement est désigné pour les communications avec le ministère et il est autorisé, en début d'année (et lorsque nécessaire) à signer le registre régional des projets;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue entérine la répartition de l'enveloppe régionale du programme, sur une base annuelle, tel que convenu par la conférence des préfets à savoir :
  - un minimum de 30% pour les Tables GIR
  - un maximum de 5% pour l'administration du programme

	Volet « projets »			Volet « Table GIR »			Total
	PADF 2018-2019	Part MRCT	Sous-total	PADF 2018-2019	Part MRCT	Sous-total	
MRC Abitibi	89 500 \$	(2 500 \$)	<b>89 500 \$</b>	50 625 \$	0 \$	<b>50 625 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
MRC Abitibi-Ouest	114 500 \$	(2 500 \$)	<b>112 000 \$</b>	0 \$	0 \$	<b>0 \$</b>	<b>112 000 \$</b>
MRC Vallée-de-l'Or	89 500 \$	0 \$	<b>89 500 \$</b>	50 625 \$	(2 500 \$)	<b>48 125 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
Rouyn-Noranda	89 500 \$	0 \$	<b>89 500 \$</b>	50 625 \$	(2 500 \$)	<b>48 125 \$</b>	<b>137 625 \$</b>
MRC Témiscamingue	89 500 \$	5 000 \$	<b>92 000 \$</b>	50 625 \$	5 000 \$	<b>55 625 \$</b>	<b>150 125 \$</b>
<b>Total</b>	<b>472 500 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>472 500 \$</b>	<b>202 500 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>202 500 \$</b>	<b>675 000 \$</b>

- ❖ Que la préfète soit autorisée à signer l'entente de délégation, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

**08-18-238A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (97<sup>e</sup> rencontre).**

---

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————  
//

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet** : Honoraires professionnels

**Demandeur** : Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues (Foresterie Saint-Eugène)

**Montant demandé** : 2 701,24\$

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	28 441,38 \$
Retraits (projets) 25 740,14 \$ + 2 701,24 \$	28 441,38 \$
Solde	0 \$

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues.

**08-18-239A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (97<sup>e</sup> rencontre).**

---

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————  
//

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet** : Entretien et développement des sentiers forestiers

**Demandeur** : Municipalité de Latulipe-et-Gaboury

**Montant demandé** : 5 000,00 \$

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus	216 508,75 \$
Retraits (projets) 206 298,92 \$ + 5 000,00 \$	211 298,92 \$
Solde	5 209,83 \$

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

**08-18-240A**

**Projet Onimiki – Rapport d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux – Autorisation pour le versement final auprès de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue.**

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil du 20 juin dernier, l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) est venu présenter le rapport d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux pour le projet Onimiki;

**ATTENDU QUE** cette présentation était la dernière étape du mandat à réaliser par l'OBVT;

Il est proposé par Mme France Marion  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dernier versement, au montant de 3 199,95 \$ auprès de l'OBVT, confirmant la fin du mandat par l'organisme. Cette dépense est prise à même le surplus affecté au poste « Développement de la filière hydroélectrique ».

Le mandat complet était à la hauteur de 21 333 \$.

**08-18-241A**

**Consultation sur le projet de règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).**

Avec l'adoption de la loi 122 (gouvernements de proximité), le gouvernement avait convenu de présenter un règlement pour soustraire certaines activités non agricoles à l'autorité de la CPTAQ. Un projet de règlement a été publié en ce sens, le 4 juillet 2018. Il est en consultation jusqu'au 19 août 2018. Il prévoit :

1. que la superficie pouvant être achetée par un agriculteur (de son voisin) passe de 100 hectares à 40 hectares (100 acres), si le vendeur garde au moins 40 hectares;
2. que les travaux suivants sont soustraits à l'autorité de la CPTAQ :

- a. l'aménagement d'une borne sèche ou citerne (incendie);
- b. les centres équestres;
- c. un restaurant qui sert en majorité les produits de la ferme (moins de 20 places);
- d. le camping à la ferme (5 emplacements ou moins, sans services et pour moins de 24 heures);
- e. les bureaux à l'intérieur d'une maison (comptable, agent d'assurances);
- f. un gîte touristique de 5 chambres et moins (bed and breakfast).

**ATTENDU QUE** le projet de règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ est en consultation;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ De demander les modifications suivantes au projet de règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ :

1. d'ajouter les équipements suivants à l'article 2 (usages à des fins municipales) : prises d'eau municipales, installations d'assainissement des eaux usées municipales, installations de gestion des ordures (étant donné leur caractère ponctuel et exceptionnel : il n'y en a souvent qu'un seul par municipalité);
2. de soustraire les activités suivantes à l'autorisation de la CPTAQ : abattoirs et commerces de machinerie agricole (étant donné que ces services s'adressent surtout aux agriculteurs);
3. d'ajouter les activités suivantes à l'article 17 (usages permis dans une résidence) : salons de coiffure, salons d'esthétique, salons de bronzage, ateliers de couture, cours de musique et autres cours, ateliers d'artiste, service d'édition et d'imprimerie.

❖ De transmettre la présente résolution à Madame Hélène Doddridge, sous-ministre adjointe au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à Monsieur Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et à la Fédération québécoise des municipalités.

**08-18-242A**

**Certificat de conformité : approbation de la modification proposée par la municipalité de Béarn à son règlement de zonage (projet de règlement n° 461, second projet adopté le 9 juillet 2018).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la municipalité de Béarn désire modifier son règlement de zonage no. 261 présentement en vigueur pour clarifier la hauteur des bâtiments accessoires dans le village;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification présentée par la municipalité de Béarn à sa réglementation d'urbanisme (projet de règlement n° 461, second projet adopté le 9 juillet 2018 – zonage) .

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le projet de règlement n° 461 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du second projet de règlement : 10 janvier 2018**

**Date de réception à la MRCT : 7 juin 2018**

#### **08-18-243A**

**Certificat de conformité : approbation du règlement 150-05-2018 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la municipalité de Lorrainville (second projet de règlement adopté le 12 juin 2018).**

---

**Attendu qu'en vertu des articles 145.31 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut adopter un règlement sur les usages conditionnels. Cette adoption est sujette au quatrième alinéa de l'article 123 de la LAU, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le règlement 150-05-2018 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la municipalité de Lorrainville (second projet).

#### **Nature du règlement**

Ce règlement vise à permettre que des usages (acceptables pour la population et compatibles avec le milieu) soient implantés à la suite d'une évaluation et sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement de zonage. C'est le 6<sup>e</sup> règlement du genre au Témiscamingue.

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le projet de règlement no. 150-05-2018 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du second projet de règlement : 12 juin 2018 (second projet)**

**Date de réception à la MRCT : 16 juillet 2018**

**08-18-244A**

**Demande d'appui de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) pour le dépôt de son Plan directeur des sentiers quads 2018-2021 – Abitibi-Témiscamingue.**

La Fédération québécoise des clubs quads est en consultation auprès des MRC de la région sur une mise à jour de son plan directeur des sentiers quads. Le premier plan directeur des sentiers quads a été élaboré par la Conférence régionale des élus en 2007. Le plan directeur présente :

- les corridors suggérés pour relier le Témiscamingue et les autres régions (Témiscaming avec l'Ontario et le Pontiac, Notre-Dame-du-Nord avec l'Ontario, Rémigny avec Rouyn-Noranda et Winneway avec Val d'Or);
- les constructions/améliorations à effectuer d'ici 2021 (Rémigny-Rollet et Laforce-Winneway);
- le fonctionnement de l'évacuation des blessés en milieu isolé.

Le financement du réseau quad (construction et entretien) est sous la responsabilité des clubs et du ministère des Transports.

**ATTENDU QUE** le plan directeur régional des sentiers quads 2018-2021 est en consultation et qu'il s'agit d'une mise à jour mineure du premier plan directeur élaboré par la Conférence régionale des élus;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) dans ses démarches pour faire reconnaître le plan directeur régional des sentiers quads 2018-2021;
- ❖ D'informer la FQCQ que le plan directeur régional proposé ne contrevient pas au schéma d'aménagement de la MRC.

**08-18-245A**

**Programme d'aide financière - Entretien Route verte - MRC Témiscamingue - Années 2017-2018-2019 – Autorisation pour le remboursement auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.**

**ATTENDU QUE** pour l'année 2017-2018, la MRC de Témiscamingue a fait une demande d'aide financière de 135 000 \$ au MTMDDET pour l'entretien de la Route verte;

**ATTENDU QUE** le ministère octroie du financement afin de rembourser 50% des dépenses réelles;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2018, le ministère a versé un premier montant de 33 750 \$;

**ATTENDU QUE** le 13 avril 2018, la MRC a produit un rapport des travaux d'entretien pour la Route verte, pour l'année 2017-2018, et que les frais s'élevaient à 15 024 \$;

**ATTENDU QUE** la MRC avait donc droit à un montant de 7 512 \$, soit 50 % des coûts réels;

**ATTENDU QUE** le 31 mai dernier, le MTMDET demande à la MRC, un remboursement d'un montant de 26 238 \$ versé en trop;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le remboursement de 26 238 \$ auprès du MTMDET, pour la partie versée en trop pour les travaux d'entretien 2017-2018 de la Route verte.

Ce remboursement sera pris à même le poste budgétaire « Route verte ».

**08-18-246A**

**Annulation de l'appel d'offres 06-2018 et publication de l'appel d'offres 07-2018 concernant l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé.**

---

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'égalité entre les soumissionnaires et de la transparence du processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que le 17 juillet 2018, la directrice générale - secrétaire-trésorière, Lyne Gironne, a annulé l'appel d'offres 06-2018 concernant l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé;

**CONSIDÉRANT** que l'annulation d'un appel d'offres n'est soumise à aucune formalité juridique et qu'il s'agit d'un acte administratif;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a l'intention d'aller en appel d'offres pour l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de résolution du conseil afin de lancer un nouvel appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouvel appel d'offres (07-2018) concernant l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé a été lancé le 19 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT** la résolution 05-18-164 du conseil des maires de la MRC;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'annulation de l'appel d'offres 06-2018 concernant l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé en date du 17 juillet 2017 et le rejet de toutes les soumissions reçues.

Les soumissionnaires invités au précédent appel d'offres ont été à nouveau, sollicités pour déposer une soumission pour l'appel d'offres 07-2018 concernant l'acquisition de trois (3) remorques fermées pour le transport de VTT et d'équipements pour le service d'urgences en milieu isolé en date du 19 juillet 2018.

**08-18-247A**

**Autorisation pour l'achat trois radios de communication et quatre unités de lumière de signalisation d'urgence pour VTT pour le service d'urgences en milieu isolé.**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumission a été acheminée auprès d'un fournisseur afin d'obtenir une offre pour l'achat de trois radios de communication et quatre unités de lumière de signalisation d'urgence pour VTT;

**CONSIDÉRANT** que l'achat de trois radios de communication et quatre unités de lumière de signalisation d'urgence pour VTT est prévu au projet;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul fournisseur du Témiscamingue peut soumissionner pour une question de compatibilité avec les systèmes de communication existants;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de « Radio Com JBM » et jugée recevable, pour un montant de 3 842,05\$ (taxes en sus);

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de trois radios de communication et quatre unités de lumière de signalisation d'urgence pour VTT pour le service d'urgences en milieu isolé, à « Radio Com JBM », pour un montant de 3 842,05\$ (taxes en sus).
- ❖ De procéder au paiement lorsque l'installation aura été faite et que tout sera fonctionnel.

**08-18-248A**

**Autorisation pour l'achat de quatre paniers de sauvetage pour le service d'urgence en milieu isolé.**

**CONSIDÉRANT** l'annonce, par le ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381\$;

**CONSIDÉRANT** que l'achat de quatre paniers de sauvetage est prévu au projet;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Équipement Médical Rive Nord	1 280,00 \$
Prévention Incendie	1 827,80 \$

**CONSIDÉRANT** que « Équipement Médical Rive Nord » est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de quatre paniers de sauvetage pour le service d'urgences en milieu isolé, à « Équipement Médical Rive Nord», pour un montant de 1 280,00 \$ (taxes en sus);
- ❖ De procéder au paiement à la réception des équipements achetés, et après vérification de la conformité des équipements, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

**08-18-249A**

**Autorisation pour l'achat trois ensembles de ski sous traîneau d'évacuation et trois remorques d'aluminium pour VTT pour le service d'urgences en milieu isolé.**

---

**CONSIDÉRANT** l'annonce, par le ministère de la Sécurité Publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et que le projet de la MRC de Témiscamingue a été retenu et financé par le MSP à la hauteur de 167 381 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'achat de trois ensembles de ski sous traîneau d'évacuation et trois remorques d'aluminium pour VTT est prévu au projet;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul fournisseur de l'Abitibi Témiscamingue peut soumissionner pour une question de disponibilité de produits;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de « Abitibi&Co », jugée recevable, pour un montant de 5 772 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de trois ensembles de ski sous traîneau d'évacuation et trois remorques d'aluminium pour VTT pour le service d'urgences en milieu isolé, à « Abitibi&Co », pour un montant de 5 772 \$ (taxes en sus);
- ❖ De procéder au paiement à la réception des équipements achetés, et après vérification de la conformité des équipements, cette dépense étant financée par la subvention accordée par le Ministère de la Sécurité publique pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

**Information**

**Dépôt du rapport synthèse pour les visites de vérification d'avertisseur de fumée ayant eu lieu de janvier 2018 à juin 2018.**

Les membres du CA prennent acte du rapport synthèse des visites de vérification d'avertisseurs de fumée ayant eu lieu de janvier à juin 2018.

Pour 2018, c'est 2 196 inspections qui ont été réalisées. Le rapport présente également les constats et observations des agents de prévention et certaines recommandations sont émises pour les prochaines années. Pour maximiser les chances de réussite du projet, un travail de collaboration est nécessaire entre la MRC et les municipalités afin de faciliter le travail des visites d'avertisseurs de fumée.

Les municipalités intéressées à joindre le projet 2019 doivent signifier leur intérêt à la MRCT avant le 22 novembre 2018.

**08-18-250A**

**Autorisation pour appel d'offres par voie de soumissions publiques concernant l'achat en commun de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités (service offert par la MRCT depuis 1977).**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2018-2019.

Les quantités requises sont :

	Sel			Calcium
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg
Quantité approximative	50	140	0	55

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2018.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le **jeudi, 30 août 2018 à 15 h**, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 5 septembre 2018.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

**08-18-251A**

**Avenir d'enfants – Autorisation pour céder le transfert de fiducie à la Société de développement du Témiscamingue.**

**ATTENDU QUE** la section 2 du Guide pour les organismes mandataires prévoit la procédure pour un changement de mandataire, en mettant en marche un processus de transition vers un nouveau mandataire;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue souhaite céder son rôle de mandataire pour Avenir d'enfants auprès de la Société de développement du Témiscamingue;

**ATTENDU QUE** le processus de transfert a débuté en mai 2018, en impliquant les membres du regroupement et que la démarche est conseillée par Madame Mélanie Perreault, agente d'accompagnement auprès de la MRC de Témiscamingue;

**ATTENDU QUE** cette convention de cession a pour effet de transférer au nouveau mandataire les droits et obligations du mandataire sortant aux termes du protocole d'entente avec Avenir d'enfants et de décharger le mandataire sortant de toute obligation pour l'avenir;

**ATTENDU QUE** lors de la cession à la Société de développement du Témiscamingue, si un employé est encore à l'embauche de la MRC de Témiscamingue, le contrat de travail sera également transféré auprès du nouveau mandataire;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la cession de son entente avec Avenir d'enfants auprès de la Société de développement du Témiscamingue, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- ❖ De procéder au transfert de toute somme rattachée au budget en cours d'Avenir d'enfants auprès de la Société de développement du Témiscamingue, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- ❖ D'autoriser la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document nécessaire à cette cession.

Par cette cession, la MRC de Témiscamingue transfère toute responsabilité et obligation qu'elle détient auprès d'Avenir d'enfants auprès de la Société de développement du Témiscamingue.

**08-18-252A**

**Embauche de M<sup>me</sup> Shany Gilbert, à titre de préposée à la balance.**

**Considérant que** notre préposé à la balance (M. Daniel Bolduc) a remis sa démission le 13 juin dernier mentionnant qu'il terminerait le 26 juin 2018;

**Considérant qu'il** y avait donc lieu de le remplacer et qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal Le Reflet, le site d'Emploi Québec, ainsi que sur le site et le Facebook de la MRC;

**Considérant que** des entrevues d'embauche ont eu lieu les 4, 5 et 6 juillet dernier;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser l'embauche de M<sup>me</sup> Shany Gilbert, à titre de préposée à la balance :

- Selon un salaire annuel de 40 518 \$
- Entrée en fonction : 9 juillet 2018

Madame Gilbert est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 40 heures/semaine;
- Poste permanent, à temps plein.

#### **Information**

#### **Autorisation pour l'embauche du chargé de projet en développement du territoire.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure, les candidats convoqués en entrevue étant disponibles qu'après la présente séance. Dans l'éventualité où le candidat retenu aurait les disponibilités pour entrer en poste, avant la prochaine séance du comité administratif, les membres acceptent d'être consultés par courrier électronique pour donner une préautorisation à l'embauche.

#### **08-18-253A**

#### **Autorisation à M. Richard Pétrin, coordonnateur de la collecte sélective à l'Écocentre, pour transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840.

#### **08-18-254A**

#### **Fonds d'initiatives environnementales (FIE) – Autorisation pour l'acceptation d'un projet.**

**Considérant qu'un** projet a été soumis dans le cadre du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) par le Comité municipal de Laniel, pour l'événement « Laniel fête Opémican », devant se tenir le 23 juin prochain.

**Considérant que** le projet prévoit l'achat de bidons d'eau potable, pour éviter la vente de petites bouteilles d'eau sur le site.

**Considérant que** le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 300 \$ et qu'un montant de 150 \$ a été demandé.

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 15 juin dernier.

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser une contribution de 150 \$ pour le projet soumis par le Comité municipal de Laniel, versée par le Fonds d'initiatives environnementales.

**08-18-255A**

**Fonds de développement du territoire – Autorisation pour remboursement.**

---

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le remboursement, à même le Fonds de développement des territoires 2017-2018, pour les projets suivants :

- Demandeur : Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue  
Projet 2017 : « La forêt au cœur de nos vies »  
Montant autorisé : 10 000 \$  
Montant à payer : 10 000 \$ (factures reçues pour un montant de 23 438,91 \$)
- Demandeur : Comité municipal de Laniel  
Projet 2018 : « Aménagement terrestre et nautique du cœur villageois de Laniel »  
Montant autorisé : 15 000 \$  
Montant à payer : 15 000 \$ (factures reçues pour un montant de 33 216,58 \$)
- Demandeur : Société de développement du Témiscamingue  
Projet 2018 : « Stratégie d'attraction et de promotion du territoire »  
Montant autorisé : 30 000 \$  
Montant à payer : 30 000 \$ (factures reçues pour un montant de 62 546,40 \$).

**08-18-256A**

**Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue – Demande de soutien financier par l'entreprise Impression Design Grafik.**

---

**Considérant** la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 83 590,42 \$;

**Considérant** la recommandation du comité d'analyse;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'entreprise Impression Design Grafik pour participer à une mission exploratoire visant à explorer les développements technologiques et les créneaux d'avenir dans le domaine de l'imprimerie.

**08-18-257A**

**Autorisation pour le versement à la Société d'histoire du Témiscamingue (montant de 7 518 \$, tel que prévu au budget 2018).**

---

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 7 518 \$ auprès de la Société d'histoire du Témiscamingue, tel que prévu au budget 2018, au poste budgétaire « Développement économique – FDT ».

**08-18-258A**

**Autorisation pour le versement au Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue (montant de 15 000 \$, tel que prévu au budget 2018).**

---

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse Emploi du Témiscamingue, tel que prévu au budget 2018, au poste budgétaire « Services collectifs ».

**Information**

**Gestion d'un placement auprès de Desjardins.**

---

Les membres du CA prennent acte de l'offre de Desjardins concernant les options possibles pour le renouvellement et bonification d'un fonds de la MRC de Témiscamingue. Le dossier sera documenté dans les prochaines semaines pour valider la possibilité que le fonds puisse être, en partie, utilisé pour rembourser la marge de crédit de 4 M \$ pour le Centre de valorisation des matières résiduelles.

**08-18-259A**

**Tournoi de golf annuel de Témis-Accord.**

---

**Attendu que** la MRC est maintenant reconnue comme un acteur du développement économique;

**Attendu** l'importance de maintenir de bonnes relations avec les Chambres de commerces de la région;

**Attendu** l'opportunité de rencontres offertes à travers les activités de la Chambre de Commerce Témis-Accord afin de consolider les liens avec le milieu économique;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de 2 billets « golf-souper » pour le Tournoi de golf annuel de Témis-Accord, pour un montant de 230 \$, prit à même le poste budgétaire « Élus – Réception (représentations) ».

**Information** **La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2017.**

Le CA prend acte du versement de la ristourne par la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2016, soit un montant de 5 004 \$.

Au cours des six dernières années, la MRC de Témiscamingue a reçu 17 932 \$ en ristournes, réparti comme suit :

Ristourne reçue de la MMQ			
2012-2013	1 010 \$	2015-2016	3 756 \$
2013-2014	1 883 \$	2016-2017	5 004 \$
2014-2015	3 365 \$	2017-2018	2 916 \$

**Information** **Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**08-18-260A** **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **239 995,74 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **990 935,70 \$**, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juillet 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1<sup>er</sup> août 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**08-18-261A**

**Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 – Volet 2 : Aide financière au transport collectif régional – Dépôt d'une nouvelle demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2018.**

---

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a lancé, le 26 juin 2018, le nouveau Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

**ATTENDU QUE** le PADTC est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Les dépenses admissibles à une aide financière dans le cadre de ce programme en 2018-2019 sont rétroactives au 1er janvier 2018;

**ATTENDU QUE** les normes du PADTC 2018-2020 s'accompagnent de plusieurs nouveautés dont certaines répondent à des demandes des organismes admissibles;

**ATTENDU QUE** l'aide financière couvre 66% des dépenses admissibles jusqu'au maximum fixé par les seuils de déplacements;

**ATTENDU QUE** l'aide financière ne se fonde plus sur la demande de transport et la contribution du milieu municipal, mais sur les dépenses et les besoins des organismes admissibles;

**ATTENDU QUE** les seuils de déplacements fixés pour déterminer de l'aide financière maximale demeurent inchangés pour 2018;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement Le Baladeur du Témiscamingue;

**ATTENDU QUE** Le Baladeur du Témiscamingue a déposé une mise à jour de son plan de développement pour l'année 2018;

**ATTENDU QUE** pour 2017, 14 873 déplacements par transporteur, par autobus, minibus et par taxi ont été effectués par cet organisme;

**ATTENDU QUE** Le Baladeur a déposé un nouveau tableau des prévisions budgétaires pour l'année 2018;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue prévoit effectuer 16 600 déplacements par transporteurs, par autobus, minibus et par taxi au cours de l'année 2018;
- ❖ Que la MRC demande au MTMDET de lui octroyer une contribution financière pour 2018 de 122 760 \$, soit 66 % du montant total des dépenses prévues de 186 000 \$;
- ❖ Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

**08-18-262A**      **Politique d'investissement de la MRC de Témiscamingue –  
Renouvellement pour l'année 2018.**

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue poursuit sa mission en développement local et régional en favorisant le développement et le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises sur son territoire;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue renouvelle sa politique d'investissement, tel qu'adopté lors de la séance du conseil de la MRC à sa séance du 20 septembre 2017.
- ❖ Qu'une copie de cette résolution soit transmise au bureau régional du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**08-18-263A**      **Adoption des priorités d'intervention 2018-2019 au Fonds de  
développement des territoires (FDT).**

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue doit adopter, annuellement, ses priorités d'interventions établies pour le Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue reconduit les priorités d'interventions pour la prochaine année comme suit :
  - Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC
  - Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière
  - Soutenir l'offre de services pour les entreprises
  - Maintien des agents de développement rural (domaine culturel et agroalimentaire)
  - Appuyer les enjeux territoriaux
  - Soutenir la mise en commun de services municipaux
  - Favoriser la concertation régionale

**Information**      **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Une question sur l'affichage d'un panneau à Laniel est posée par un membre du comité administratif.

**Information**      **Publication d'un communiqué en soutien à la députée, Christine  
Moore.**

M<sup>me</sup> Carmen Côté souhaite souligner le courage de Madame Claire Bolduc pour la publication d'un communiqué intitulé « Lettre à ma députée, Christine Moore » qui saluait le courage et la dignité de

Madame Christine Moore qui a été blanchie de toutes les accusations pour inconduite sexuelle la concernant au terme d'une démarche indépendante visant à faire la lumière sur les événements, le 19 juillet dernier.

**08-18-264A**

**Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil de la MRC : 15 août 2018
- Comité administratif : 5 septembre 2018

Il est 19 h 34.



**Claire Bolduc, préfète**



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**